

Le 4 novembre 1997

## **En route pour la négociation de notre prochaine convention collective**

Les travaux du comité de négociation vont bon train. D'ici quelques jours, le premier jet d'un projet de modifications de notre convention collective sera terminé et le processus de consultation des instances syndicales pourra débuter. Le calendrier des consultations est planifié. Nous vous en faisons part pour que vous puissiez noter les dates qui vous concernent à votre agenda, dès à présent.

### **Calendrier**

- Le 4 novembre:*** Le comité de négociation termine le premier jet du projet de convention collective et se donne une semaine de réflexion pour y apporter des modifications.
- Le 11 novembre:*** Le comité apporte la touche finale au projet avant de le soumettre aux instances syndicales.
- Le 12 novembre:*** Le projet de convention est remis aux représentants de section qui le distribuent à leurs membres. Une réunion de section est ensuite convoquée pour recueillir leurs commentaires et suggestions. Cette étape doit être terminée avant le 20 novembre.
- Le 27 novembre:*** L'exécutif du syndicat se réunit pour entériner le projet de convention.
- Le 2 décembre:*** Le bureau de direction se réunit pour entériner le projet de convention.
- Le 15 décembre:*** Les membres entérinent le projet de convention collective au cours d'une assemblée générale spéciale.1

Nous vous rappelons que le comité de négociation a été mis sur pied lors de l'assemblée générale spéciale du 23 septembre. Constitué de 18 membres, son mandat est de faire le point sur les demandes syndicales et sur celles de la Ville pour produire un projet de convention collective. Lors de cette assemblée spéciale, il a également été décidé que toute discussion sur une éventuelle réduction de la masse salariale ne se ferait que dans le contexte des négociations de notre prochain contrat de travail.

Par ailleurs, l'arbitrage concernant la récupération du 1% est en cours. Une première séance s'est tenue le 24 octobre et une deuxième aura lieu le 5 novembre. À notre demande, l'arbitre a accepté de fusionner en un seul les dossiers de la lettre d'entente 95-V-7 et de la récupération du 1% par l'effet de la loi 128. La fusion des deux dossiers permettra, entre autres, de réduire les délais et les coûts de l'arbitrage.

*L'exécutif du syndicat*

---

*À la suite de l'assemblée, le syndicat tiendra son traditionnel souper du temps des Fêtes. Les deux activités se dérouleront dans deux salles différentes à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec. Une convocation officielle vous parviendra sous peu.*